

# L'offre PROBAT

## PROBAT

### Contrat destiné aux TPE du BTP

- Jusqu'à 10 M€ de CA
- Créations acceptées
- Franchises : 500 €, 1 000 €, 2 000 € ou 3 000 €\*

## PROBAT Ingénierie

### Contrat destiné aux professions intellectuelles du bâtiment

- Jusqu'à 500 000 € des honoraires encaissés
- Créations acceptées
- Garanties complètes
- Plusieurs activités acceptées

\*(pour les CA Sup à 100k€)

## PROBAT Piscine

### Contrat destiné aux installateurs de piscine (artisans, TPE du BTP)

- CA de 500K € à 3 000 000 €
- Minimum 3 ans de création et d'antécédents d'assurance
- France métropolitaine
- Franchise : 3 000 €

## PROBAT Ô Naturel

### Contrat destiné aux installateurs de piscines ou bassins de baignades naturels

- CA de 500k € à 3 000 000 €
- Créations acceptées
- France métropolitaine
- Franchise : 3 000 €

## PROBAT Véranda

### Contrat destiné aux vérandalistes

- Jusqu'à 2 000 000 € de CA
- Créations acceptées
- Franchise : 2 000 € France métropolitaine

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES



# Le périmètre

## Acceptation et Refus



### ACCEPTATION

#### Sans assurance

- Acceptation jusqu'à 6 ans sans antécédents sur le second œuvre et 18 mois sur gros œuvre

#### Résilié non-paiement

- Fractionnement non mensuel
- Contentieux soldé OU non



### REFUS

#### Redressement judiciaire de moins de 5 ans

#### Résilié pour sinistre

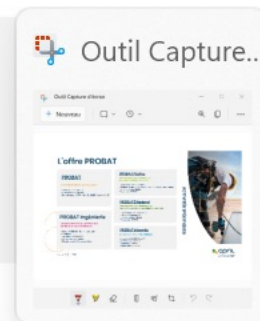


### EXPÉRIENCE PRO

- 2 ans ou diplôme pour activités de second œuvre
- 2 ans pour gros œuvre sauf maçonnerie 3 ans

#### Si non résilié, acceptation de

- De 5 sinistres maximum
  - Et/ou un montant maximum de 30 000 € de sinistres
- Sauf si CA > 500K€



# L'offre PROBAT

## PROBAT (toutes activités)



APRIL Construction consolide sa gamme RC Décennale avec **une nouvelle compagnie d'assurance, AXERIA**

**NOUVEAUTÉ**

### CA inférieur à 500 000 €

- Montant franchise : 500 €, 1 000 €, 2 000 € ou 3 000 €\*
- Bâtitseur = franchise : 1 500 €
- Jusqu'à 10 activités
- 2 années d'expérience (excepté pour la maçonnerie : 3 ans)

[Fiche Produit](#)

### CA supérieur à 500 000 €

- Montant franchise : 1 000 €, 1 500 €, 2 000 € ou 3 000 €
- Jusqu'à 10 activités
- Expérience : < 2 ans pour les activités du second œuvre  
> 3 ans pour les activités du gros œuvre

\* Selon produit proposé

\* Jusqu'à 5 M€ en délégation et jusqu'à 10 M€ en soumission

[Fiche Produit](#)

\*(pour les CA Sup à 100k€)

# Nouvelle activité :

## Entreprises générales du bâtiment

### Produit ERGO

Entreprise de construction pouvant entreprendre l'ensemble des activités de la nomenclature, soit en propre, soit en les sous-traitant, à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre.

#### Critères d'éligibilité

- CA **supérieur à 800 000€**
- Ancienneté **minimum à 5 ans d'antécédents** en assurance
- **En France Métropolitaine** (hors Corse)
- Sous-traitance confiée ou donnée **à 60%** possible
- Sous-traitance acceptée ou reçue **à 40%** possible
- Franchise de 3000€



# Exclusivité : activité Photovoltaïque

Si Photovoltaïque < 25% du chiffre d'affaires

Produit Bâtisseur / ERGO – Prime mini 5 000€ TTC

## Critères d'éligibilité principaux

- Ancienneté et antécédents d'assurance de 5 ans (mais pas forcément en PV)
- CA > 200k€
- Activités principales exercées :
  - ✓ Electricien,
  - ✓ Plombier,
  - ✓ Génie climatique,
  - ✓ Couvreur

## Critères d'éligibilité secondaires

- Produits sous avis techniques, ou ETN ou sur liste verte
- Habilitation BRP demandée si l'entreprise n'a pas antérieurement d'activité électricité
- Besoin d'une qualification QualiPV Elec (ou Bât)
- Sans résiliation compagnie, sinistres à étudier
- PV en surimposition mais possible en intégré au bâti et au sol
- Pas de pose sans fourniture



Intégré au bâti

# Exclusivité : activité Photovoltaïque

## Installations d'ombrières parking photovoltaïques

### Produit ERGO

Une ombrière est une structure constituée d'une toiture posée sur un ensemble de poteaux, équipée de panneaux photovoltaïques et destinée à protéger les véhicules stationnés des intempéries.

#### Critères d'éligibilité

- CA entre **200 000€ jusqu'à 3M€**
- **Aucune limitation dans le %** que peut représenter cette activité dans le CA global de l'entreprise
- Installations avec une puissance pouvant aller **jusqu'à 250 Kw**
- Ancienneté à **5 ans d'expérience ou +**



Ombrières parking photovoltaïques

# L'essentiel

## En résumé



	CA - 200 K€	CA + 200 K€	CA + 500 K€
Sous-traitance donnée	40%	40%	60%
Sous-traitance prise	100% sauf quelques activités de <b>gros œuvre à 40%</b> (maçonnerie, charpente, couverture et zinguerie)	100%	100%
Pro/Part : Répartition sur le marché pro	Max 50%	100%	100%
Sans antécédent	Second œuvre : 6 ans Gros œuvre : 18 mois		
Nombre d'activités	7 ( 8 <sup>ème</sup> en dérogation)	10	10

# Le périmètre

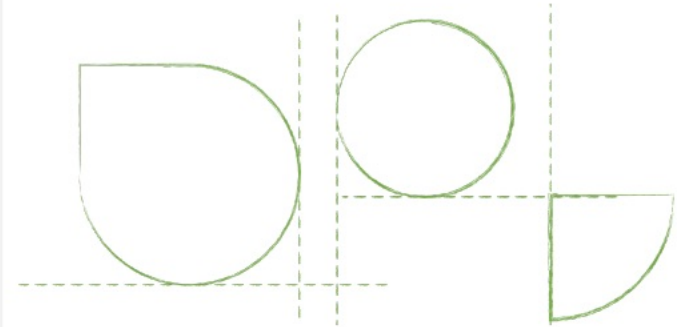
## Activités FFSA / Activités

### Activité principale : les activités exclues

- 1.2 Démolition avec utilisation d'explosifs
- 1.3.1 Forage vertical
- 1.4 Amélioration des sols
- 1.6 Montage d'échafaudage-éaiement
- 1.7 Traitement amiante
- 1.8 Traitement curatif (Insectes xylophages – champignons)
- 1.9 Assèchement des murs (Traitement des remontées capillaires dans les murs)
- 2.1 Fondations et parois spéciales
- 2.3 Béton pré contraint in situ
- 3.2. Etanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur à l'exclusion de la pose de membranes d'étanchéité photovoltaïques
- 3.3 Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs
- 3.8 Structures et couvertures textiles
- 4.8.2 Isolation frigorifique
- 5.6 Fours et cheminées industrielles
- 5.7 Ascenseurs
- 5.9 Maison à ossature bois
- 5.10 Géothermie
- 5.11.3.a Etanchéité Photovoltaïque en intégration au bâti
- 5.11.3.b Etanchéité Photovoltaïque en intégration simplifiée ou en surimposition

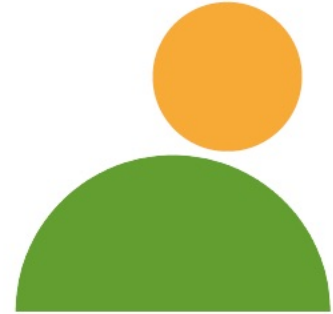
### Activité négoce:

- 20% d'activité de négoce ou fabrication sans pose



# Produits & garanties

## Garanties



**Responsabilité Civile et Décennale** : des garanties complètes :

### Responsabilité Civile

Garantie des dommages matériels et corporels dont votre client est responsable avant et après réception

### Responsabilité Décennale

Garantie légale des dommages à l'ouvrage et leurs conséquences

### Dommages en cours de chantier

Garantie des dommages accidentels des ouvrages en cours de chantier : effondrement, incendie, événements naturels.

### Dommages intermédiaires

Dommages qui ne compromettent ni la solidité de l'ouvrage ni celle de ses éléments d'équipement indissociables et qui ne sont pas de nature à le rendre impropre à sa destination

### Garantie recours

Garantie défense pénale

### Protection Juridique

En option sur tous les produits sauf pour le produit PROBAT + où elle est incluse